



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE SEANCE

Séance du SAMEDI 21 mars 2026 à 11H00 à la CANTINE de l'école de Gavaudun

Convocations faites le 17/03/2026

Présents :

Adrien TEYSSEDOU, Marjorie BOURGEONNIER, Claudie BLOT, Christophe DUPONT, Philippe BELLEZA, Marie SAINTIGNY, Sylvain BISSIERES, Joël MONMEJEAN, Laurette TESSIER

Procurations : Nicolas GODIN donne procuration à Marie SAINTIGNY et Emma PISTORE donne procuration à Laurette TESSIER

Excusés : Nicolas GODIN et Emma PISTORE

Secrétaire de séance : Mme SAINTIGNY Marie

Président de séance : M. TEYSSEDOU Adrien

Approbation du compte rendu du conseil du 16/02/2026

- Installation du Conseil Municipal
- Election du Maire
- Détermination du nombre d'Adjoints
- Election des Adjoints
- Lecture de la Charte de l'Élu Local
- Indemnités des élus
- Délégations du Conseil Municipal au Maire
- Élection de délégués au Syndicat EAU 47
- Élection de délégués à Territoire d'Énergie Lot et Garonne
- Election de délégués au SIVU du chenil fourrière de Lot-et Garonne
- Désignation des délégués du SMAVLOT
- Désignation des délégués dans les organismes extérieurs

Questions diverses

Approbation du compte rendu du conseil du 16/02/2026

VOTE : adopté (Pour : 11)

Installation du Conseil Municipal

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Adrien TEYSSEDOU, Maire sortant.

Il donne lecture de la liste des candidats élus aux élections municipales le 15 mars.

Le Maire sortant déclare les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions.

Il cède ensuite la présidence de l'Assemblée à la doyenne d'âge du Conseil, Mme Claudie BLOT qui procède à l'appel des conseillers municipaux et fait voter le choix du secrétaire de séance.

Marie SAINTIGNY sera secrétaire de séance, Marjorie BOURGEONNIER et Laurette TESSIER sont les deux assesseurs.

Election du Maire

M. Adrien TEYSSEDOU se déclare candidat au poste de maire.

VOTE : adopté (Pour : 10, Blanc :1)

Adrien TEYSSEDOU est élu et installé.

Détermination du nombre d'Adjoints

Adrien propose l'élection de trois adjoints

M. Joël MONMEJEAN voudrait changer le fonctionnement pour donner la possibilité à tous de participer.

M. TEYSSEDOU rappelle les règles de la république qui ont été fixées : en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 3 adjoints au Maire.

Election des Adjoints

Les trois adjoints proposés sont : Marjorie BOURGEONNIER : 1^{ère} adjointe, Christophe DUPONT 2^{ème} adjoint, Marie SAINTIGNY 3^{ème} adjointe

VOTE : Adopté (Pour : 8, Blancs : 3)

Lecture de la Charte de l'élu Local

Adrien TEYSSEDOU fait lecture de la charte des élus.

Puis signatures des différents documents à destination de la sous-préfecture.

2026-DE-12 Indemnités des élus

En application de l'article 3 de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015, les indemnités de fonction du Maire sont fixées à titre automatique aux taux plafond, sans délibération du Conseil Municipal.

M. le maire refuse d'accepter l'augmentation prévue et propose des indemnités équivalentes au dernier mandat, soit : 1153,06 euros bruts pour le maire et 258€ nets pour chaque adjoint.

M. Monmejean demande de préciser le coût global de ces indemnités à l'année : il est d'environ 20 000€

Vote : adopté (pour : 11)

2026-DE-13 Délégations du Conseil Municipal au Maire

M. le maire fait lecture des délégations du conseil municipal au maire en précisant que le maire fait appliquer les décisions du conseil municipal.

Vote : adopté (pour : 11)

2026-DE-14 Élection de délégués au Syndicat EAU 47

Titulaire : Christophe DUPONT

Suppléant : Joël MONMEJEAN

Vote : adopté (pour : 11)

2026-DE-15 Élection de délégués à Territoire d'Énergie Lot et Garonne

2 titulaires : Christophe DUPONT, Philippe BELLEZA

2 Suppléants : Marjorie BOURGEONNIER, Marie SAINTIGNY

Vote : adopté (pour : 11)

2026-DE-16 Election de délégués au SIVU du chenil fourrière de Lot-et Garonne

Titulaire : Marjorie BOURGEONNIER,

Suppléante : Laurette TESSIER

Vote : adopté (pour : 11)

2026-DE-17 Désignation des délégués du SMAVLOT

Commission Lède : Titulaire : Joël MONMEJEAN

Suppléant : Christophe DUPONT

Commission Lémance : Titulaire : Marie SAINTIGNY

Suppléant : Laurette TESSIER

2026-DE-18 Désignation des délégués dans les organismes extérieurs

RPI Conseil d'école : Titulaire : Laurette TESSIER

Suppléante : Emma PISTORE

CNAS : 1 délégué élu : Marjorie BOURGEONNIER

1 délégué des agents : Sandrine VISSET

Défense : Philippe BELLEZA et Claudie BLOT

Sécurité routière : Philippe BELLEZA

SDIS : Emma PISTORE, Sylvain BISSIERES

FREDON, FDGON : Claudie BLOT

Correspondants chambre d'agriculture : Titulaire : Sylvain BISSIERES

Suppléant : Adrien TEYSSEDOU

Questions diverses

Pour les trois commissions obligatoires qui sont des commissions de contrôle de l'action publique (impôts locaux, liste électorale, et appels d'offre) Adrien TEYSSEDOU propose 3 personnes de la liste majoritaire et 2 de la liste minoritaire, ou le contrôle par la liste minoritaire dans la limite des dispositions légales.

M. le maire propose également de créer des commissions par objectifs, par projets.

Pour le prochain conseil qui aura lieu le 2 Avril, il faudra :

- nommer les responsables des commissions obligatoires et restantes
- voter le CFU : compte financier unique, en somme le compte de résultat de 2025
- préparer le budget

Le conseil suivant aura lieu le 13 avril et consistera principalement au vote du budget

M. le Maire lève la séance à 12h30